



NON AU DUMPING SOCIAL

En janvier dernier, notre organisation syndicale alertait la profession, par voie de communiqué, sur les risques des dérives tarifaires pratiquées au journal *Le Monde* par son principal transporteur.

En réponse, le commissionnaire du journal *Le Monde* a organisé, à travers un appel d'offres, une mise en concurrence pour obtenir une baisse du prix du transport, sans se soucier des conséquences sociales qu'elle ferait peser sur les chauffeurs.

En effet le transporteur, qui veut conserver ses précieuses marges, impose alors une baisse des tarifs à ses sous-traitants (en l'occurrence de 10 % au minimum) et exerce un ignoble « chantage social » menaçant directement l'emploi des salariés.

Ces pratiques se font bien souvent au mépris des règles sociales relevant de la législation du transport et se répandent chez d'autres éditeurs, à l'exemple du journal *L'Equipe* qui n'hésite pas à faire appel à des transporteurs pratiquant, — sans aucune vérification logistique ni établissement de cahier des charges précis permettant un chiffrage exact des prestations — des tarifs irréalistes au regard des normes sociales.

Nous alertons les éditeurs, que leur qualité de donneur d'ordres responsabilise pourtant, à ne pas encourager et à faire cesser les pratiques de dumping, en refusant le recours à des sociétés de transport peu scrupuleuses sur les normes sociales et les règles professionnelles.

D'ores et déjà, nous appelons l'ensemble des chauffeurs à se tenir prêt et à répondre à tout mot d'ordre de l'organisation syndicale.

Paris, le 27 octobre 2017